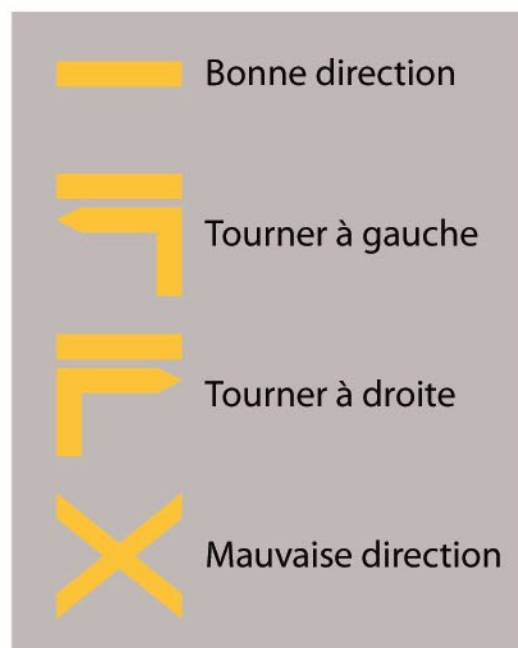
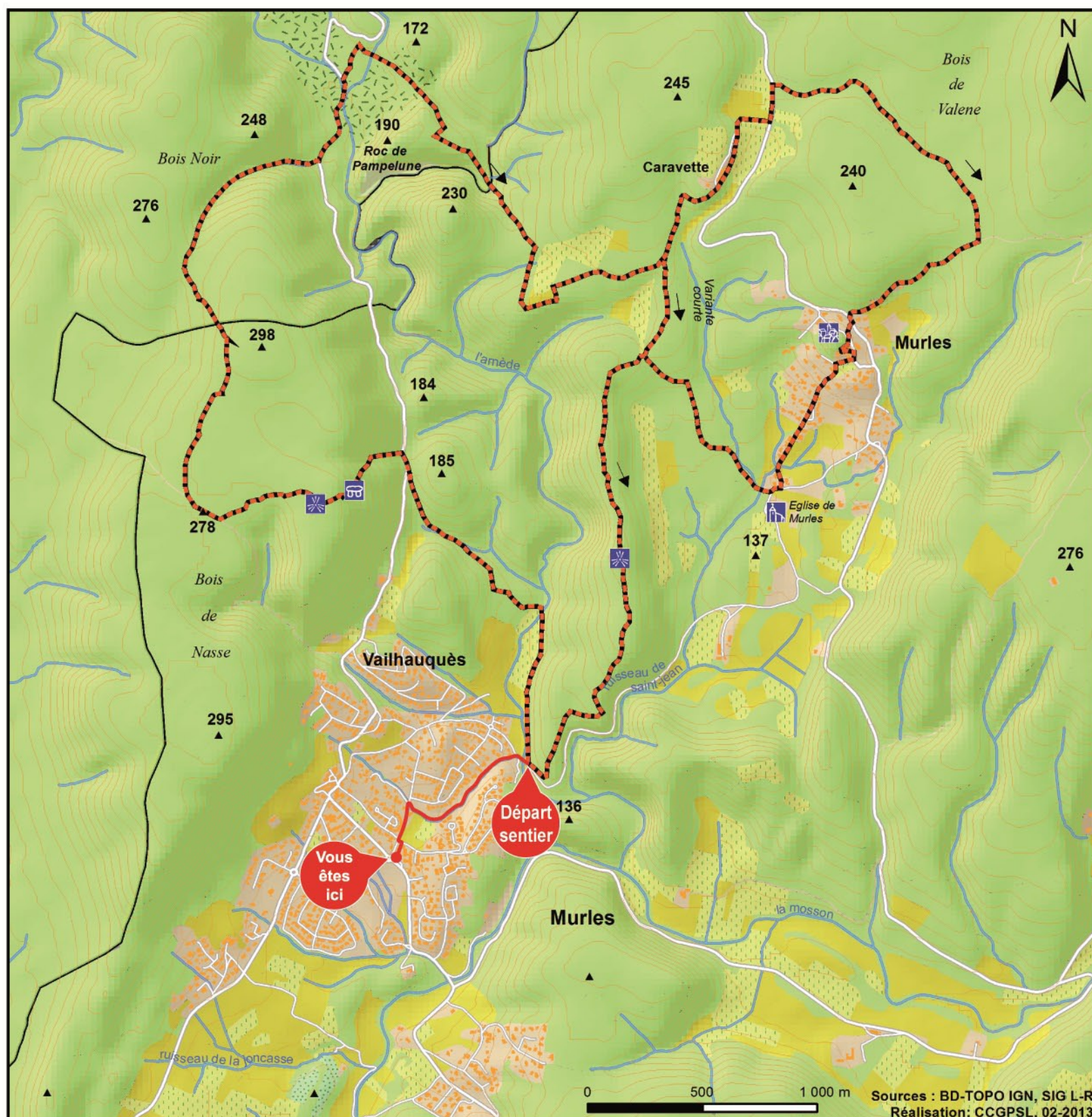
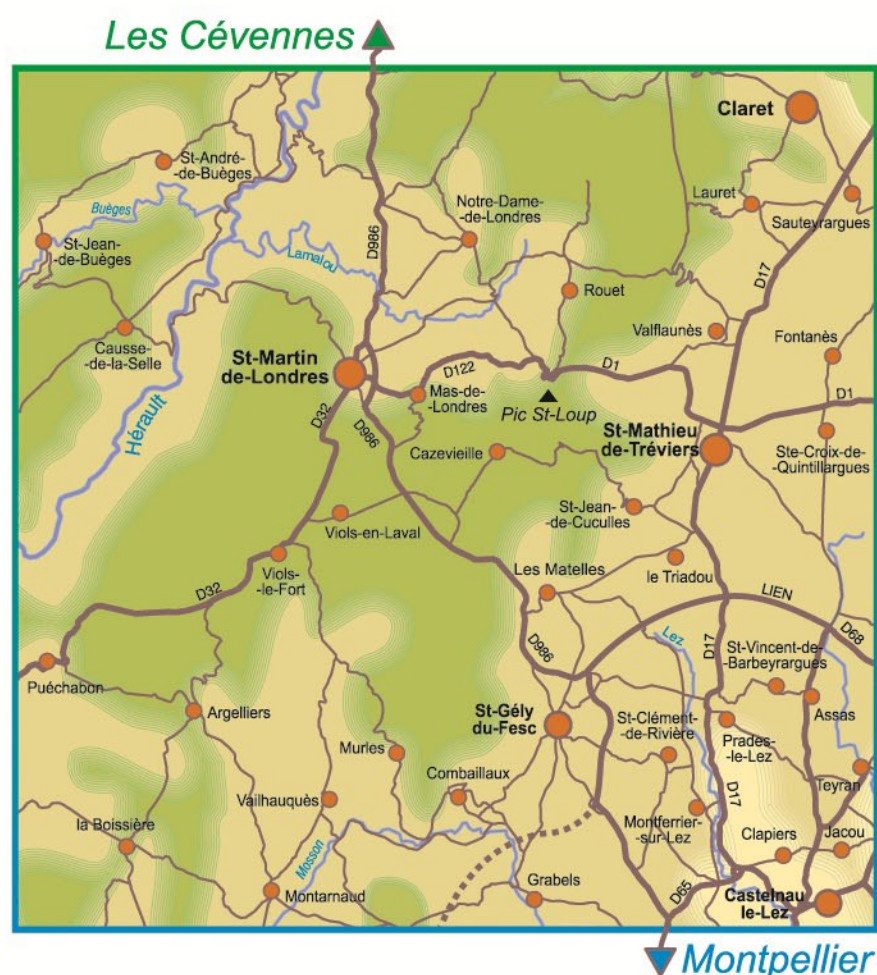




CIRCUIT DE RANDONNÉE



Le sentier de l'Arnède à Caravette



Météo
0 892 68 02 34



Secours
18 ou 112



Le sentier de l'Arnède à Caravette

Le sentier traverse le pittoresque village de Murles, dominé par le château de Montlaur, déjà mentionné au XII^{ème} siècle.

En sortant du village, on passe à proximité de l'église romane de Murles citée dès 1109. Un prieuré du XVII^{ème} siècle jouxte l'église.

Un peu avant le village de Vailhauquès, le sentier traverse le ruisseau de l'Arnède, et monte vers le dolmen du Mas Reynard.

Les dolmens, forts nombreux dans le département de l'Hérault, sont des mégalithes, des constructions faites avec des pierres de grande taille. Il s'agit de sépultures datant de la fin du néolithique entre 3 500 et 2 200 avant JC. Sur le plateau, on découvre une vue imprenable à 360° sur les massifs du Pic Saint-Loup et du Mont Saint-Baudille d'un côté, sur Montpellier et la mer de l'autre.

Le retour vers Murles s'effectue par le Roc de Pampelune et le domaine de Caravette.

Patrimoine bâti :

- Eglises romanes de Murles et Vailhauquès,
- Ruines du château de Montlaur à Murles,
- Dolmen du Mas Reynard.

Commerces :

Boulangerie, boucherie, épicerie dans le village de Vailhauquès, restaurant à Saugras (commune d'Argelliers).

Autres sentiers à proximité :

Sentiers du massif du Pic Saint-Loup, le sentier des Drailles à Viols-le-Fort, le sentier du bois de Lègue aux Matelles et à Saint-Jean-de-Cuculles, le sentier du bois de Saint-Sauveur à Saint-Clément-de-Rivière, le sentier du château de Restinclières à Prades-le-Lez, le sentier des charbonnières à Sainte-Croix-de-Quintillargues, le sentier du Puech des Mourgues à Saint-Bauzille-de-Montmel.

Merci de respecter le patrimoine bâti et les propriétés privées que vous traversez.

Soyez vigilants, la chasse est ouverte d'août à janvier, avec risque de battues aux sangliers.

Informations touristiques, animations et randofiches disponibles à l'Office de Tourisme Intercommunal (04 67 55 16 83)

